



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 71748

Texte de la question

Mme Martine Pinville attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de la médecine scolaire qui continue de se dégrader en raison des difficultés rencontrées par les médecins scolaires dans l'exercice de leurs missions. En effet, le remboursement des prescriptions des médecins de l'éducation nationale fait toujours débat. Sur certains territoires, le médecin de l'éducation nationale doit s'adresser au médecin de l'enfant pour obtenir la prescription qui engendre une consultation à l'issue de celle du médecin scolaire. Par ailleurs, le retour du bilan orthophonique se fait par exemple auprès du prescripteur, ce qui ajoute une complexité dans la connaissance des résultats pour le médecin scolaire. Il est important de signaler que les syndicats de médecins libéraux ne s'opposent pas à la prescription dans le champ de la prévention pour les médecins de l'éducation nationale. Elle lui demande de s'assurer que tous les acteurs concernés puissent entamer une large concertation afin que les médecins scolaires puissent exercer leurs missions dans les meilleures conditions d'efficacité.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Pinville](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71748

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10634

Question retirée le : 21 juillet 2015 (Fin de mandat)